Union des directions des écoles communales

UDEC

Mémorandum* 2024

01. PRIORITÉ N°1
Statut des Directions

02. PRIORITÉ N°2
Cadre éducatif organique

03. PRIORITÉ N°3
Cadre administratif organique

04. PRIORITÉ N°4
Révision des périodes et des modalités de comptage des élèves

05. PRIORITÉ N°5
Suppression des cours de morale et de religions
de la grille-horaire commune

06. PRIORITÉ N°6
Enseignement spécialisé

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture,
ce Mémorandum n'a pas été rédigé en écriture inclusive ;
il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

1. INTRO

L'UDEC -Union des Directions des Ecoles communales- est l'organe représentatif de l'ensemble des directions de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé officiel subventionné, en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Née au lendemain de la mobilisation historique des Directeurs, le 21 décembre 2021, sur la place Surlet de Chokier, cette association a pour objectifs de fédérer les Directions concernées autour de leurs enjeux communs, de défendre et promouvoir les intérêts et objectifs de l'enseignement officiel, et de défendre les intérêts légitimes des Directions dans l'exercice de leurs fonctions.

Organisée pour représenter efficacement l'ensemble des professionnels concernés, l'UDEC se structure autour d'un Comité-Directeur et d'un Conseil d'Administration, dont les membres, tous démocratiquement élus par leurs pairs, sont issus de quatre zones en Fédération Wallonie-Bruxelles : Bruxelles-Brabant wallon, Hainaut, Liège, Namur-Luxembourg.

2. SITUATION ACTUELLE

Deux années se sont écoulées depuis que de très nombreuses Directions d'écoles, issues de tous les réseaux, se sont mobilisées pour exprimer leur épuisement, leur lassitude, leur manque de reconnaissance, leur incapacité à exercer leur métier dans un cadre serein, équilibré et respectueux de leur santé physique et mentale …

Les Directions souhaitent ici réaffirmer leur détermination à ne plus être qu'entendues … mais aussi écoutées, et comprises ! Leurs demandes -légitimes et utiles à ce que l'Enseignement francophone puisse véritablement tendre vers l'Excellence- doivent être prises sérieusement en compte par les responsables politiques de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles exigent d'être enfin reconnues dans le rôle crucial qui est le leur, au centre de tous les enjeux du système d'enseignement et donc de la société dans son ensemble. Leur engagement, leur investissement, leur enthousiasme, leur détermination, leur capacité à gérer ce qui ressemble de plus en plus souvent à l'ingérable, leur courage même, leur ambition pour l'Ecole en somme … méritent d'être salués et valorisés ! Elles considèrent qu'il y a désormais urgence et nécessité … De par les innombrables réformes et la complexité administrative croissante auxquelles elles sont confrontées, les pressions liées aux inspections nombreuses et un cadre général qui laisse peu de place à l'épanouissement professionnel et à un véritable travail de fond visant à améliorer la qualité de l'enseignement. Urgence et nécessité … du fait des trop nombreux signaux de détresse venus du terrain et des taux inégalés d'absences de courte, moyenne et longue durées voire d'abandon du métier !

Les Directions exigent d'être enfin reconnues dans le rôle crucial qui est le leur…

Les Directions n'en peuvent plus d'être les dernières informées, de travailler sans cadre clairement défini, d'être corvéables à merci, d'être soumises à des vagues incessantes et anarchiques de réformes et réformettes qui compliquent plus le système qu'elles ne le bonifient … Elles n'en peuvent plus non plus de n'être pas davantage consultées sur base de l'expertise inégalable qui est la leur.

Dans ce contexte, à l'approche des élections régionales de juin 2024, l'ensemble des Directions du réseau communal a été sollicité pour déterminer les priorités à défendre auprès des différents partis francophones.

3. NOS PRIORITÉS

PRIORITÉ N°1

Statut des Directions

01.

La question du statut des Directions constitue une préoccupation centrale dans le paysage éducatif actuel. Leurs revendications portent sur plusieurs aspects cruciaux, tels que l'horaire de travail, une rémunération appropriée, la problématique des Directions avec charge de classe et les aménagements de fin de carrière.
En premier lieu, le fait que le statut actuel des Directions prévoie un horaire de travail de 24 périodes hebdomadaires s'avère non seulement incohérent au regard des obligations réglementaires qui s'imposent à elles mais aussi totalement réducteur compte tenu de leurs sollicitations innombrables, bien au-delà des heures de travail régulières. Il est impératif de prendre acte de ces réalités de terrain en ajustant les statuts pour qu'ils reflètent au mieux l'ampleur réelle de leurs tâches et du temps nécessaire à les accomplir.

En ce qui concerne la rémunération, il est essentiel d'aligner le traitement des Directions sur la complexité et l'étendue de leurs responsabilités et des compétences requises pour les exercer. À ce stade, la tension salariale entre les Directions et certains enseignants est soit trop faible, soit inexistante, soit négative … Ce n'est évidemment pas acceptable au vu des charges horaires et des responsabilités des uns et des autres.

Il est essentiel d'aligner le traitement des Directions sur la complexité et l'étendue de leurs responsabilités…

La délicate situation des Directions avec charge de classe est une autre problématique qui est systématiquement dénoncée par les professionnels concernés, qui méritent une attention toute particulière pour leur permettre d'exercer leur double-profession avec efficacité et efficience.

Enfin, des aménagements de fin de carrière spécifiques mériteraient d'être imaginés pour les Directions, tant les défis et les pressions inhérents à cette fonction peuvent entraîner une fatigue professionnelle accrue. Des mesures visant à faciliter une transition vers la retraite doivent être mises en place pour valoriser l'investissement de ces professionnels tout au long de leur carrière.

En somme, repenser le statut des Directions nécessite une approche holistique qui intègre l'évaluation juste de leur temps de travail, une rémunération équitable, une réflexion approfondie sur la situation des chargés de classe, et des aménagements de fin de carrière adaptés.

PRIORITÉ N°2

Cadre éducatif organique

02.

Le cadre éducatif des écoles fondamentales reste une dimension paradoxalement non traitée par les autorités de la Fédération Wallonie-Bruxelles alors que des thématiques comme celles du climat ou du harcèlement scolaires semblent pourtant au centre des préoccupations des professionnels de terrain et des décideurs … Deux fonctions-clés méritent dès lors un intérêt spécifique : les puériculteurs et les éducateurs.

La présence de puériculteurs dans chaque classe d'Accueil et de 1ère maternelle relève désormais d'une nécessité absolue pour assister les instituteurs maternels, leur permettre de se concentrer davantage sur leurs enseignements, créer un climat de confiance et un environnement sécurisé pour les plus jeunes enfants et leurs parents, favoriser une transition en douceur entre le milieu familial et l'école, et participer activement au développement social, affectif, émotionnel et intellectuel des élèves.

L'intervention d'éducateurs doit aussi permettre de renforcer les liens école-familles ainsi que le climat général de l'école, avec un focus particulier sur tous les aspects liés aux violences physiques et verbales, et au harcèlement scolaire. La question du remplacement au pied levé d'enseignants absents doit aussi constituer un point d'attention important pour limiter tant que faire se peut les perturbations dans le déroulement normal des cours, affectant à la fois les élèves et les enseignants présents. En outre, concernant les éducateurs, il reste toutes les problématiques liées à l'accueil extrascolaire, qui fait étonnamment encore et toujours l'objet d'un autre ministère de tutelle que celui de l'enseignement … comme s'il existait des ruptures nettes entre ce qui se passe avant 8h30 et après 16h ou pendant le temps de midi, et ce qui se vit en temps scolaire. La prise en charge de ces moments-charnières importants, de manière cohérente, stable, efficace et professionnalisée est une priorité.

PRIORITÉ N°3

Cadre administratif organique

03.

Malgré les progrès notables enregistrés ces deux dernières années, de nombreuses écoles se trouvent encore et toujours dans une situation précaire en matière de support administratif. Certains organes de gestion préfèrent regrouper les subventions allouées aux écoles pour les réinvestir dans d'autres domaines ou récupérer des investissements existants grâce aux subventions complémentaires, ce qui ne participe pas au renforcement d'un cadre administratif insuffisant, tel que dénoncé par de très nombreuses Directions. La complexité et l'importance stratégique des tâches administratives et comptables en milieu scolaire requièrent des compétences de haut niveau et une gestion continue ; leur prise en charge doit être le fait d'agents spécifiquement formés et dédiés à ces seuls aspects de la vie scolaire.

La complexité et l'importance des tâches administratives et comptables requièrent des compétences de haut niveau…

Si l'enseignement secondaire dispose de profils tels que l'économe, le secrétaire de direction, le proviseur et le sous-directeur qui contribuent de manière essentielle à la gestion quotidienne d'un établissement scolaire, un renforcement significatif des ressources qui entourent les Directions de l'enseignement fondamental doit être possible … L'objectif étant de permettre aux Directions de s'impliquer au maximum dans tous les aspects inhérents à l'animation et à l'accompagnement pédagogiques de leurs équipes.

PRIORITÉ N°4

Révision des périodes et des modalités de comptage des élèves

04.

Les Directions d'écoles témoignent trop fréquemment de difficultés rencontrées dans le cadre des différentes périodes de comptages et des règles qui y sont associées. Il semble impératif de prendre ces difficultés en compte et d'engager un processus de concertation qui intègre leurs observations de terrain.

PRIORITÉ N°5

Suppression des cours de morale et de religions de la grille-horaire commune

05.

L'organisation des cours dits philosophiques a de tout temps généré de nombreux problèmes organisationnels et confronté les Directions à l'engagement d'enseignants ne disposant parfois d'aucun titre pédagogique valable et/ou ne maitrisant pas la langue française.

A cette problématique s'ajoute désormais l'organisation des cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (EPC), rendus obligatoires pour l'ensemble des élèves à raison d'une seule période hebdomadaire, laissant aux parents le libre choix de la seconde période. Depuis de nombreuses années, cette demi-mesure sème un véritable chaos organisationnel et pédagogique dans les écoles.

Il est plus que temps désormais de régler cette problématique d'un autre âge, d'oser une solution politique courageuse et d'enfin opter pour une participation obligatoire de tous les élèves aux deux périodes d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, tout en cherchant des solutions utiles et créatives pour respecter les obligations constitutionnelles liées aux autres cours philosophiques, dans un cadre extérieur à la grille horaire commune.

... oser une solution politique courageuse et d'enfin opter pour une participation obligatoire...

Au-delà de ces considérations organisationnelles, des enjeux d'ordres multiples sont aussi à considérer. Sur le plan éthique d'abord, est-il encore souhaitable dans la société d'aujourd'hui que des enfants d'une même classe soient séparés dès l'âge de 6 ans sur base des convictions philosophiques de leurs parents ? Sur le plan pédagogique ensuite, est-il acceptable dans un Enseignement qui vise l'Excellence que des enfants soient extraits de leur classe pour suivre un cours de morale ou de religion, que de tels cours soient administrés par des personnels ne disposant d'aucun titre pédagogique valable et que les Directions ne puissent s'assurer elles-mêmes de la qualité et de la cohérence des contenus pédagogiques dispensés ? Sur le plan financier enfin, la multiplicité de ces cours optionnels génère une dépense colossale devenue parfaitement imbuvable au regard des besoins humains sur le terrain, notamment liés au Tronc commun et à l'Ecole inclusive.

PRIORITÉ N°6

Enseignement spécialisé

06.

La réforme de l'enseignement spécialisé et principalement l'arrêt de certaines intégrations avec la mise en place des pôles territoriaux ont profondément modifié et perturbé l'équilibre des écoles d'enseignement spécialisé. Cette réforme a été opérée sans tenir compte des Plans de pilotage amenant aux Contrats d'objectifs, ce qui a porté une atteinte considérable à la stabilité des équipes et des projets d'écoles ainsi qu'à la pérennité des travaux engagés.

Afin d'assurer la poursuite d'un travail de qualité et spécifique propre aux élèves extraordinaires qui fréquentent l'enseignement spécialisé, les Directions insistent pour que le Pouvoir Régulateur :

1. n'oublie plus les écoles et équipes de l'enseignement spécialisé (réforme, formation, ...) ;
2. attribue 100 % du capital-période aux écoles spécialisées ;
3. organise l'enseignement en fonction des besoins et non de types ;
4. évalue scientifiquement les effets de la suppression des intégrations temporaires totales ;
5. adapte le recomptage au 1er % et plus aux 10% en cours d'année ;
6. organise structurellement une aide éducative à temps plein par tranche de 60 élèves sans perte de périodes pédagogiques ou paramédicales ;
7. organise structurellement une aide administrative à mi-temps par tranche de 60 élèves sans perte de périodes pédagogiques ou paramédicales ;
8. permette une plus grande liberté d'organisation par rapport aux fonctions paramédicales ;

9. engage une réelle réflexion sur l'accueil des élèves atteint de TSA et les périodes qu'il est nécessaire de générer par rapport à ce trouble particulier ;
10. prenne en considération l'augmentation de l'intensité des troubles présents.

Mais aussi ...

Parmi les autres thématiques fréquemment relevées par les Directions, on trouve également :

- l'arrêt des effets d'annonce dans la presse ;
- l'interdiction de toute nouvelle réforme avant que l'ensemble des réformes actuelles du Pacte pour un Enseignement d'Excellence aient pu être solidement intégrées par tous les acteurs de terrain ;
- l'interdiction d'inventer tout nouveau poste de détachement ... pratique qui a eu tendance à se multiplier ces dernières années, avec pour effet d'éloigner du terrain de trop nombreux professionnels alors que les tensions liées à la pénurie sont croissantes ;
- la restauration d'un climat de confiance ;
- le retour des formations à besoins collectifs gérées de manière autonome au sein même des écoles ;
- la correction des CEB en interne qui permettrait de gagner un temps précieux, de rendre le processus plus efficace et moins infantilisant et d'offrir aux équipes une opportunité concrète d'analyse des résultats, réussites et erreurs régulières pour questionner/réguler leurs pratiques ;
- la problématique de l'apprentissage des langues et, notamment la généralisation de l'apprentissage du néerlandais alors qu'il manque des centaines d'enseignants spécialisés dans ce domaine ;
- la problématique des écoles immersives, de leurs spécificités de fonctionnement et de la pérennité de leurs projets pédagogiques.

CONTACTS :

Co-présidents :

- Dominique Verlinden : dverlinden@udec.be, 0476/56 23 46
- Steve Jovenau : sjovenau@udec.be, 0477/89 63 45

Présidents de zones :

- Zone Bxl-BW : Valérie Lega, vlega@udec.be, 0497/53 80 91
- Zone Hainaut : Sandra Gauthier, sgauthier@udec.be, 0471/89 63 70
- Zone Liège : Christine Jacques, cjacques@udec.be, 0475/76 01 71
- Zone Namur-Luxembourg : Mathieu Fivet, mfivet@udec.be, 0476/61 81 29

Union des directions des écoles communales
UDEC